



JANVIER 2026

CODE DE CONDUITE

Message de notre président et chef de la direction



Chers associés,

Depuis notre fondation, nous nous efforçons de favoriser une culture ouverte, guidée par nos valeurs fondamentales : viser l'excellence et faire ce qu'il faut. Nous nous engageons à faire preuve d'équité et d'honnêteté dans nos décisions au quotidien. À l'échelle de l'organisation tout comme au niveau individuel, nous adhérons aux normes d'éthique les plus strictes dans nos comportements et nos activités.

Chacun d'entre nous joue un rôle important dans la création et le maintien de notre culture axée sur l'ouverture, de notre marque distinctive et de la réputation de notre Société. Notre Code de conduite définit les responsabilités qui nous incombent, à titre d'associés, pour assurer le respect de ces principes. En vous conformant à notre Code, vous incarnez nos valeurs et vous veillez à ce que Capital One adhère aux normes les plus élevées en matière de conduite personnelle et professionnelle dans toutes ses activités. Je tiens à créer un environnement où les associés ont la possibilité et la motivation de prendre la parole, où nous saisissons toutes les occasions de nous épanouir, et où les collègues qui respectent l'esprit et la lettre de nos valeurs et de notre Code de conduite voient leurs efforts reconnus.

Notre Code de conduite est plus qu'un simple ensemble de « choses à faire et à ne pas faire ». Il offre aux associés des conseils pratiques pour faire ce qu'il faut au quotidien. Le Code énonce nos principes d'éthique, répond aux questions courantes sur la conduite et définit des attentes quant à la manière dont nous travaillons et interagissons autant avec les parties prenantes externes qu'avec nos collègues.

Dans notre quête visant à bâtir une société axée sur l'excellence durable, nous devons faire preuve d'un engagement inébranlable à faire ce qu'il faut et respecter les normes les plus élevées d'intégrité et de professionnalisme. Nous vous remercions d'incarner nos valeurs au quotidien pour nous aider dans notre mission de redéfinir le secteur bancaire pour de bon.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "Rich".

Richard D. Fairbank

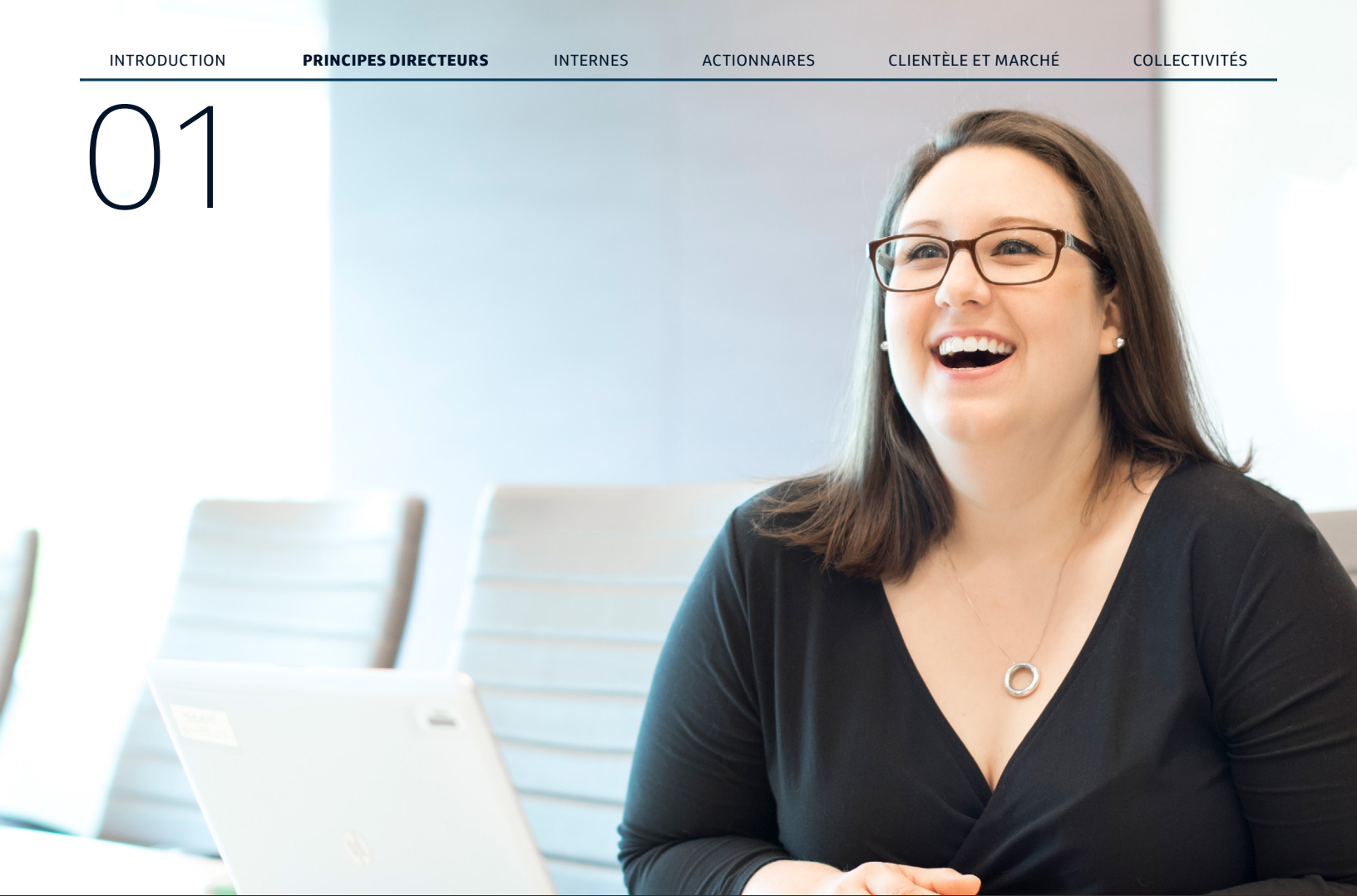
Fondateur et chef de la direction
Capital One Financial Corporation



TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPES DIRECTEURS	5	1.1	Nos valeurs
	5	1.2	Notre Code de conduite
	6	1.3	Notre personnel
	6	1.4	Nos responsabilités
	6	1.5	Notre culture
	7	1.6	Notre obligation de signaler les incidents
	8	1.7	Notre engagement à ne pas exercer de représailles
TRAVAILLER ENSEMBLE	10	2.1	Équité, dignité et respect
	12	2.2	Environnement de travail sécuritaire
RESPONSABILITÉS ENVERS CAPITAL ONE ET NOS ACTIONNAIRES	15	3.1	Prévention des conflits d'intérêts
	19	3.2	Exactitude dans la tenue de dossiers et la communication d'information
	21	3.3	Protection des biens et des informations de la Société
	26	3.4	Délits d'initié et tuyautage
	27	3.5	Médias sociaux et relations publiques
RESPONSABILITÉ ENVERS NOTRE CLIENTÈLE ET LE MARCHÉ	29	4.1	Pratiques professionnelles éthiques
	33	4.2	Lutte contre la corruption et la criminalité financière
RESPONSABILITÉ ENVERS LES COLLECTIVITÉS QUE NOUS SERVONS	37	5.1	Activité politique
	38	5.2	Dons à des organismes de bienfaisance

01



PRINCIPES DIRECTEURS

- 1.1 Nos valeurs
- 1.2 Notre Code de conduite
- 1.3 Notre personnel
- 1.4 Nos responsabilités
- 1.5 Notre culture
- 1.6 Notre obligation de signaler les incidents
- 1.7 Notre engagement à ne pas exercer de représailles

01 Principes directeurs

1.1 Nos valeurs

La culture de Capital One repose sur deux valeurs fondamentales : **viser l'excellence** et **faire ce qu'il faut**.

Ces valeurs communes guident notre façon de collaborer, d'innover et de servir notre clientèle et nos collectivités. Notre philosophie est simple : recruter des talents exceptionnels et leur offrir la chance d'exceller alors que nous accomplissons notre mission de redéfinir le secteur bancaire pour de bon.

Viser l'excellence : cette valeur définit la performance des associés et des équipes de Capital One, ainsi que celle de l'organisation dans son entièreté. Nous excellons grâce à cinq principes : embauche des meilleurs talents, stratégie audacieuse, rigueur intellectuelle, gestion efficace et responsabilisation.

Faire ce qu'il faut : ce principe décrit nos interactions avec nos collègues, nos partenaires commerciaux, notre clientèle et nos collectivités. Cinq principes nous permettent de faire ce qu'il faut : l'ouverture d'esprit, l'esprit d'équipe, le respect des autres, le respect de nos clients et l'intégrité.

1.2 Notre Code de conduite

Chez Capital One, nous sommes fiers de notre engagement envers le respect des normes d'éthique les plus strictes dans nos activités. Notre Code de conduite (le « Code ») reflète nos valeurs fondamentales : viser l'excellence et faire ce qu'il faut.

Il énonce l'engagement de Capital One à se conformer aux lois, aux règlements et aux politiques internes applicables qui régissent notre conduite et nos activités. Il témoigne également de notre détermination à mériter notre réputation d'honnêteté, d'équité et d'intégrité au quotidien. C'est notre devoir envers nos collègues, nos clients et les collectivités que nous servons.

POINTS CLÉS À RETENIR

- Faites preuve de professionnalisme et d'honnêteté dans la prise de décisions.
- Assurez-vous de connaître, de comprendre et de respecter notre Code et les politiques, normes et procédures de la Société connexes afin d'incarner nos valeurs, de protéger la réputation de Capital One et de maintenir la confiance de nos clients.
- Signalez les inconduites observées.
- N'exercez pas de représailles.

1.3 Notre personnel

Notre Code s'applique à tous les associés de Capital One, y compris les personnes qui travaillent à l'étranger et les membres du Conseil d'administration de la Société. Il ne s'applique pas aux tiers comme les fournisseurs, les prestataires de services et les partenaires commerciaux de Capital One. La conduite de ces groupes est régie par le Code d'éthique et de conduite des affaires des tiers.

1.4 Nos responsabilités

Nous nous attendons à ce que tous les associés incarnent les valeurs de notre Société en faisant ce qu'il faut. Pour que nous puissions demeurer fidèles à nos valeurs et maintenir la confiance de notre clientèle, nous devons veiller à ce que tous les associés connaissent, comprennent et respectent les lois, les règlements et les politiques de la Société et se conforment aux normes les plus strictes en matière de conduite personnelle et professionnelle. Toute mention du « Code » ou des « politiques de la Société » dans le présent document englobe toutes les politiques, normes et procédures pertinentes de Capital One, qui sont essentielles à la compréhension de notre Code et doivent être lues en parallèle à celui-ci.

Dans les cas où les lois ou les règlements applicables diffèrent de notre Code, de nos politiques, de nos normes ou de nos procédures, ou lorsqu'un bureau à l'étranger, un secteur d'activité, un service, un groupe ou une équipe de Capital One a des exigences particulières, il convient d'utiliser l'approche la plus restrictive. Si vous ne savez pas comment les dispositions ou les politiques de notre Code s'appliquent dans votre pays ou à votre poste, consultez votre gestionnaire du personnel, votre équipe des ressources humaines (RH) locale ou le Bureau de l'éthique pour en savoir plus. Les associés doivent demander des précisions et des conseils au besoin. Selon leur nature et leur gravité, les infractions au Code peuvent entraîner des poursuites en justice et des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

1.5 Notre culture

Nos valeurs communes guident notre façon de travailler ensemble, d'innover et de servir nos clients et nos collectivités, donnant forme à la culture d'entreprise solide qui nous est si chère. Cette culture définit notre identité et nos pratiques d'affaires. Toutefois, le fait d'accorder une importance excessive à notre culture peut créer des angles morts et exposer notre Société à des risques.

Il nous incombe, à titre de gardiens de notre culture d'entreprise, de faire ce qui suit :

- Garder à l'esprit que les bonnes intentions ne doivent pas être un prétexte pour négliger les contrôles et la surveillance;
- Nous mettre au défi et mettre au défi nos collègues de nous assurer constamment que la Société détient la gouvernance et les protocoles durables nécessaires pour que nos produits et services soient bien conçus dans le respect de nos objectifs;



- Évaluer continuellement l'incidence de nos produits et services sur notre clientèle et les collectivités que nous desservons;
- Éviter de travailler en vase clos en sollicitant divers points de vue à l'intérieur et à l'extérieur de Capital One.

La mise en application de ces concepts et la gestion proactive des risques améliorent notre efficacité et renforcent notre culture.

1.6 Notre obligation de signaler les incidents

Parfois, faire ce qu'il faut signifie prendre la parole. Nous demandons à tous les associés de Capital One de signaler immédiatement toute violation potentielle de la loi, de notre Code ou des politiques de la Société, ainsi que toute autre action incompatible avec nos valeurs. Les associés peuvent signaler ces préoccupations à leur gestionnaire du personnel, au Service des relations avec les associés, par l'intermédiaire de la ligne d'éthique ou au Bureau de l'éthique. La ligne d'éthique peut être utilisée pour faire un signalement en tout anonymat, et ces rapports sont traités de manière confidentielle dans la mesure du possible.

Le signalement de vos préoccupations à l'interne n'écarte pas la possibilité de signaler ces mêmes préoccupations aux forces de l'ordre ou à un organisme gouvernemental compétent. Si vous ne savez pas s'il convient de signaler une préoccupation donnée, vous pouvez poser la question à votre gestionnaire du personnel, au Service des relations avec les associés, au Bureau de l'éthique ou au représentant du Service juridique de votre secteur.

Les gestionnaires du personnel chez

Capital One sont tenus de donner l'exemple en affichant et en renforçant des comportements conformes à nos valeurs et de s'assurer que les membres de leurs équipes connaissent et respectent notre Code et les politiques de la Société. Ils sont également tenus d'appuyer et d'encourager les associés qui prennent la parole en répondant rapidement à leurs questions et à leurs préoccupations, en les aiguillant vers les ressources pertinentes, et en signalant immédiatement toute allégation d'inconduite ou de représailles qu'ils soulèvent au Service des relations avec les associés ou par l'intermédiaire de la ligne d'éthique.

Nous encourageons les associés à communiquer avec leurs gestionnaires du personnel s'ils ont des questions concernant notre Code ou s'ils ont besoin de transmettre leurs préoccupations concernant d'éventuelles infractions au Code ou d'autres actions incompatibles avec nos valeurs à un échelon supérieur. Ils peuvent également joindre le Service des relations avec les associés, le Bureau de l'éthique ou la ligne d'éthique.

Rôle du Bureau de l'éthique

S'inscrivant dans notre fonction de conformité et d'éthique de deuxième ligne, le Bureau de l'éthique est responsable de l'administration et de la diffusion de lignes directrices concernant notre Code et le Programme d'éthique de Capital One.

Il est également responsable de la gestion de la ligne d'éthique, un outil de signalement confidentiel offert par un tiers indépendant. Toute personne peut soumettre ses



préoccupations par l'intermédiaire de la ligne d'éthique, de façon anonyme au besoin, que ce soit en ligne ou par l'intermédiaire d'un centre d'appels ouvert 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Les appels téléphoniques à la ligne d'éthique ne sont pas enregistrés. Les préoccupations signalées par l'intermédiaire de la ligne d'éthique sont documentées et font l'objet d'un examen ou d'une enquête, le cas échéant. Les signalements sont traités de manière confidentielle dans la mesure du possible.

Rôle des relations avec les associés

Il incombe au Service des relations avec les associés, qui fait partie du Service des ressources humaines, de mettre à la disposition des associés des consultants et des enquêteurs compétents et impartiaux dans les cas où le traitement d'un problème au travail pourrait nécessiter l'intervention d'un groupe autre que l'équipe de supérieurs de la personne concernée.

1.7 Notre engagement à ne pas exercer de représailles

Capital One encourage une communication franche et honnête. Nous comptons les uns sur les autres, et il nous incombe à tous de nous exprimer, de poser des questions et de signaler nos préoccupations, y compris celles concernant une inconduite possible. Capital One interdit les représailles à l'encontre de toute personne qui soumet de bonne foi une allégation d'éventuelle violation de la loi, de notre Code ou d'une autre des politiques de la Société. Capital One interdit également les représailles à l'encontre de toute personne qui coopère à une enquête.

Qu'est-ce que les représailles?

Le terme « représailles » se dit de toute mesure répressive liée à l'emploi ou toute autre mesure susceptible de dissuader une personne raisonnable de soulever ou de soumettre une préoccupation à l'interne ou à l'externe, de participer à une enquête ou d'exercer toute autre activité protégée par la loi.

Si vous croyez que quelqu'un a exercé des représailles contre vous ou un autre associé, veuillez signaler la situation à votre gestionnaire du personnel, au Service des relations avec les associés ou par l'intermédiaire de la ligne d'éthique. Capital One prend très au sérieux les allégations de représailles, et fera enquête et prendra les mesures appropriées à leur sujet. Les personnes qui exercent des représailles pourraient s'exposer à des poursuites en justice et à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA LIGNE D'ÉTHIQUE :

- États-Unis, Canada, Mexique et Inde : 866-785-9735
- Royaume-Uni : 0808-168-0891
- Philippines : 02-8-231-2261
- Toutes les régions : [Signaler en ligne](#)

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT AU SERVICE DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIÉS :

- États-Unis : 804-284-6600 ou 888-376-8836 (option no 2, puis option no 6) (sans frais)
- Europe : Envoyer un courriel à la ligne d'assistance des RH en Europe
- Canada : Envoyer un courriel au Service des relations avec les associés au Canada
- Philippines : Envoyer un courriel au Service des relations avec les associés d'Alabang
- Inde : Communiquer avec le représentant local du Service des ressources humaines pour obtenir de l'aide.
- Associés du Mexique : Envoyer un courriel au Service des relations avec les associés du Mexique
- Toutes les régions : Signaler en ligne

POUR JOINDRE LE BUREAU DE L'ÉTHIQUE :

- Envoyer un courriel au Bureau de l'éthique

02



TRAVAILLER ENSEMBLE

- 2.1 Équité, dignité et respect
- 2.2 Environnement de travail sécuritaire

02 Travailler ensemble

2.1 Équité, dignité et respect

Il nous incombe de traiter nos collègues, nos clients et les tiers de façon équitable et avec dignité et respect. Ce comportement est un aspect central de notre identité et de nos pratiques d'affaires, et nous permet de maintenir un environnement propice à la créativité et à la libre circulation de l'information.

Diversité, inclusion et appartenance

Capital One valorise les contributions de chaque associé et s'engage à soutenir et à maintenir un milieu de travail inclusif où les compétences, les qualités, les différences et l'expérience de chaque personne sont acceptées. Nous cultivons un environnement où les associés peuvent se sentir à leur place et s'épanouir en faisant un travail qui a un sens et un but et qui leur donne l'occasion de nouer des liens.



Harcèlement et discrimination

Capital One ne tolère aucune forme de discrimination ou de harcèlement exercée contre les demandeurs d'emploi, les associés, les tiers ou les clients en raison des facteurs suivants :

- Race, couleur, origine nationale ou citoyenneté;
- Âge;
- Religion;
- Handicap physique ou mental ou information génétique;
- Sexe, identité de genre ou orientation sexuelle;
- Statut de militaire ou d'ancien combattant;
- État civil, grossesse ou statut de parent;
- Toute autre caractéristique protégée par les lois applicables dans tout pays où nous exerçons nos activités.

Voici une liste non exhaustive d'exemples de harcèlement et de discrimination inacceptables :

- Mesures répressives liées à l'emploi fondées sur des caractéristiques protégées énoncées ci-haut;
- Conduite importune fondée sur des caractéristiques protégées énoncées ci-haut qui pourrait mettre une personne raisonnable mal à l'aise ou contribuer à la création d'un milieu de travail hostile.

Toute allégation de discrimination ou de harcèlement fait l'objet d'une enquête menée par Capital One. Les associés qui pratiquent la discrimination et le harcèlement s'exposent à des poursuites judiciaires et à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. Les menaces et les représailles visant des personnes qui signalent un cas de discrimination ou de harcèlement ou qui participent à une enquête connexe sont également interdites.

Tous les associés doivent agir de manière professionnelle et signaler tout problème de discrimination, de harcèlement ou de représailles à leur gestionnaire du personnel, au Service des relations avec les associés ou par l'intermédiaire de la ligne d'éthique.

POINTS CLÉS À RETENIR

- Traitez chaque personne de manière équitable, avec dignité et respect.
- Signalez la discrimination, le harcèlement et les représailles à votre gestionnaire du personnel, au Service des relations avec les associés ou par l'intermédiaire de la ligne d'éthique.

SCÉNARIO

Un ami m'a envoyé par Slack une blague que je juge être de mauvais goût. Que devrais-je faire?

- Il faut bien réfléchir avant d'envoyer des messages non liés au travail, y compris des blagues de toutes sortes. Une blague qu'une personne trouve drôle pourrait être vexante pour une autre. Il faut donc faire preuve de la plus grande prudence dans ces situations. En outre, veuillez garder à l'esprit que les systèmes de Capital One ne doivent pas être utilisés pour consulter, conserver, envoyer ou publier du contenu à caractère sexuel ou pornographique ou du matériel encourageant la violence ou l'intolérance.

2.2 Environnement de travail sécuritaire

Capital One s'engage à offrir à son personnel, sa clientèle et ses visiteurs un environnement de travail sécuritaire et sain. Tous les associés sont tenus de se conformer aux Politiques de la Société et aux lois applicables relatives à la santé, à la sécurité, à la sûreté et à l'environnement lorsqu'ils agissent au nom de Capital One, que ce soit au bureau ou dans le cadre d'événements liés au travail, dont les activités sociales.

Sécurité au travail

Capital One ne tolère pas les actes ni les menaces de violence, d'intimidation ou de préjudice physique. Les actes violents et les menaces de violence doivent être signalés au centre des opérations des services mondiaux pour les lieux de travail (Sentry), ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En cas de danger imminent, d'une urgence médicale sur les lieux ou d'un risque pour la vie, composez d'abord le numéro ou les numéros des services d'urgence locaux concernés pour les aviser ou demander de l'aide avant de signaler la situation à Sentry. Les associés peuvent également signaler les incidents à leur gestionnaire du personnel pour obtenir de l'aide supplémentaire.

La possession ou l'utilisation d'armes à feu ou d'autres armes mortelles par un associé de Capital One qui se trouve dans un local ou un véhicule appartenant à la Société ou sur la propriété de celle-ci, alors qu'il exerce ses fonctions pour le compte de la Société ou qu'il assiste à un événement parrainé par la Société est strictement interdite. La conservation d'armes à feu et de munitions dans un véhicule privé verrouillé dans les États où cela est autorisé par la loi constitue une exception. Certains associés peuvent recevoir une exemption de cette interdiction moyennant une autorisation écrite explicite du chef de la sécurité et du chef du Service des ressources humaines de Capital One, dans la mesure où une telle exemption est essentielle à l'exercice de leurs fonctions.

Vous pouvez signaler les problèmes de sécurité au travail par l'intermédiaire de la page One Place Workplace Central et signaler les blessures au travail à la page One Place sur l'indemnisation des travailleurs ou à votre gestionnaire du personnel. Les associés au Canada doivent signaler les blessures au travail à leur gestionnaire du personnel et soumettre un formulaire de déclaration de préjudice à l'équipe canadienne de gestion des RH.

Les associés doivent également aviser leurs représentants locaux du Service des ressources humaines et du Service des relations avec les associés de toute arrestation, accusation ou accusation en suspens pour une infraction criminelle, dans la mesure où la loi le permet.



Milieu de travail exempt d'alcool, de drogue et de fumée

La consommation d'alcool et l'utilisation de drogues illicites, de substances réglementées et de produits du tabac peuvent créer de graves risques pour la santé et la sécurité au travail. Les associés ne doivent pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ni d'autres substances réglementées pendant qu'ils exercent leurs fonctions pour le compte de la Société.

Les associés doivent faire preuve de jugement en ce qui concerne la consommation d'alcool et s'assurer d'incarner nos valeurs. La consommation d'alcool dans les locaux de Capital One et lors d'événements parrainés par la Société ayant lieu à l'extérieur de tels locaux est généralement interdite, sauf dans le cadre de certains événements sociaux ou lorsqu'un associé doit, dans le cadre de ses responsabilités professionnelles, recevoir des invités, des candidats ou des clients. Les événements sociaux parrainés par la Société où la consommation d'alcool est autorisée nécessitent l'approbation préalable des gestionnaires du personnel concernés, et seuls les associés ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool sont autorisés à le faire dans le cadre de tels événements.

La possession, l'utilisation, la distribution, la vente, l'achat ou le transfert de substances réglementées par toute personne qui se trouve dans des locaux ou un véhicule appartenant à la Société ou sur la propriété de celle-ci, alors qu'elle exerce ses fonctions pour le compte de la Société ou qu'elle assiste à un événement parrainé par la Société est interdite.

- Les médicaments prescrits légalement sont autorisés dans la mesure où ils sont utilisés conformément aux instructions du médecin qui les a prescrits, qu'ils ne nuisent pas au rendement au travail et qu'ils ne créent par ailleurs aucun risque pour la sécurité.
- Les lois locales légalisant l'utilisation de la marijuana ou d'autres substances réglementées à des fins médicales ou récréatives n'ont aucune incidence sur l'interdiction de possession et d'utilisation de substances réglementées dans le milieu de travail prévue dans la présente section.

Il est interdit de fumer, y compris d'utiliser des cigarettes électroniques, sur la propriété de Capital One, sauf dans les zones fumeurs désignées à cette fin.

Comme l'indique la norme de conformité en matière de motifs raisonnables de soupçonner la consommation d'alcool ou de drogue (Canada), les associés au Canada doivent demander au Service des relations avec les associés (Canada) l'autorisation de travailler sous l'influence de substances intoxicantes à titre de mesure d'adaptation avant de consommer de telles substances au travail.

POINTS CLÉS À RETENIR

- Capital One s'engage à maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire.
- Signalez immédiatement tout acte violent ou toute menace de violence, de même que toute autre préoccupation en matière de santé et de sécurité.
- Respectez la signalétique relative à la santé et à la sécurité et signalez les blessures et les pratiques non sécuritaires.
- Abstenez-vous d'exercer vos fonctions pour le compte de Capital One avec les facultés affaiblies.

SCÉNARIO

La police m'a arrêté la semaine dernière. Dois-je signaler l'incident à Capital One?

- Oui. Vous devez aviser vos représentants locaux du Service des ressources humaines et du Service des relations avec les associés dès que possible. Les arrestations doivent nous être signalées afin de nous permettre d'examiner attentivement les circonstances de chaque cas, de respecter nos obligations de satisfaire aux exigences réglementaires, de protéger la réputation de notre Société et d'assurer la sécurité au travail.

03



RESPONSABILITÉS ENVERS CAPITAL ONE ET NOS ACTIONNAIRES

- 3.1 Prévention des conflits d'intérêts
- 3.2 Exactitude dans la tenue de dossiers et la communication d'information
- 3.3 Protection des biens et des informations de la Société
- 3.4 Délits d'initié et tuyautage
- 3.5 Médias sociaux et relations publiques

03 Responsabilités envers Capital One et nos actionnaires

3.1 Prévention des conflits d'intérêts

Il incombe aux associés de Capital One d'agir dans l'intérêt de Capital One, de sa clientèle et de ses actionnaires. Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels d'un associé ou les relations personnelles étroites qu'il entretient entravent ou compromettent la capacité d'un associé à satisfaire aux exigences et aux attentes de Capital One de manière professionnelle et conforme à l'éthique. Un conflit d'intérêts réel ou apparent peut mettre en péril notre intégrité, entacher la réputation de Capital One, présenter un risque pour la conformité et le respect de la réglementation et nuire à nos actionnaires.

Tous les associés sont tenus de divulguer les activités pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts et d'obtenir l'approbation requise avant de les exercer. De telles activités peuvent comprendre ce qui suit :

- L'occupation d'un emploi ou d'un travail à l'extérieur de Capital One;
- La candidature à une charge électorale ou une nomination à un poste civique;
- L'exercice de fonctions (rémunérées ou non) au sein du conseil d'administration ou du conseil consultatif de toute organisation, de toute entité à but non lucratif ou de toute autre entité qui fait affaire avec Capital One, qui reçoit du soutien de la part de Capital One ou qui est autrement reliée aux intérêts commerciaux de Capital One ou au rôle de l'associé de Capital One;
- L'entretien de relations personnelles étroites; celles-ci doivent être divulguées lorsqu'un associé interagit avec un membre de sa famille ou toute personne avec qui il entretient une relation personnelle étroite dans le cadre de ses fonctions chez Capital One ou qu'il exerce une influence ou un pouvoir décisionnel concernant un membre de sa famille ou toute personne avec qui il entretient une relation personnelle étroite;
- Le fait pour un associé d'effectuer des placements financiers personnels dans des entités qui pourraient influencer ou donner l'impression d'influencer les décisions qu'il prend pour le compte de Capital One.

Au moment d'évaluer les conflits d'intérêts éventuels, le Bureau de l'éthique pourrait consulter votre gestionnaire du personnel et d'autres groupes partenaires pertinents.

POINTS CLÉS À RETENIR

- Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels d'un associé ou les relations personnelles étroites qu'il entretient entravent ou compromettent sa capacité à satisfaire aux exigences et aux attentes de Capital One de manière professionnelle et conforme à l'éthique.
- Les sources courantes de conflits d'intérêts éventuels comprennent : un second emploi; des activités professionnelles à l'extérieur de Capital One, des placements financiers et l'exercice de fonctions au sein de conseils d'administration ou de conseils consultatifs; les délits d'initié; et l'embauche de membres de la famille ou d'autres personnes avec lesquelles un associé entretient une relation personnelle étroite.
- Si vos activités, vos intérêts financiers, vos relations ou tout autre aspect de votre situation sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou éventuel, vous devez le signaler à votre gestionnaire du personnel et au Bureau de l'éthique en utilisant le formulaire fourni à la page One Place sur les conflits d'intérêts. Les associés qui se situent aux Philippines doivent utiliser le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts (Philippines) pour signaler les conflits d'intérêts éventuels.

Second emploi, activités professionnelles à l'extérieur de la Société et fonctions au sein de conseils d'administrations

Le fait d'exercer un second emploi et d'exercer des activités professionnelles à l'extérieur de Capital One ne doit pas nuire à l'obligation d'un associé de s'acquitter fidèlement de ses tâches au sein de la Société ni entrer en conflit avec son horaire de travail chez Capital One. On entend par « second emploi et activités professionnelles à l'extérieur de Capital One » tout type de travail ou d'emploi que vous occupez ou toute activité que vous exercez en plus de vos fonctions au sein de Capital One. Il peut s'agir d'un emploi à temps partiel, de travail à forfait, de services-conseils, de travail autonome, de travail au sein d'entreprises unipersonnelles ou individuelles, de travail à but lucratif au sein de conseils d'administration ou de conseils consultatifs, d'obligations fiduciaires, d'activités sur les médias sociaux rémunérées, de petits boulots, de travail temporaire et d'activités de publication.

La participation à titre bénévole à des conseils d'administration d'organismes de bienfaisance et d'organismes éducatifs, politiques, religieux, communautaires ou sociaux n'a pas à être divulguée, sauf si :

- Les intérêts de l'organisme sont liés à ceux de Capital One ou entrent en conflit avec ceux-ci;
- L'organisme fait affaire avec Capital One;
- There is a connection between your role and Capital One's engagement with that organization.

Placements financiers personnels

Les associés de Capital One ont le droit d'investir à titre personnel dans des sociétés cotées en bourse et des sociétés privées, à condition de respecter les dispositions de la section 3.4 (Délits d'initié et tuyautage) et de toute politique pertinente relative à un secteur d'activité qui s'applique à eux. Les associés devraient éviter ce qui suit :

- Les placements financiers personnels dans une entité qui pourraient influencer ou donner l'impression d'influencer les décisions qu'ils prennent pour le compte de Capital One;

SCÉNARIO

En raison d'une réorganisation, je travaille maintenant avec mon frère. Dois-je signaler cette situation en tant que conflit d'intérêts éventuel?

- Oui. Vous devez signaler cette relation au Bureau de l'éthique en utilisant le formulaire fourni à la page One Place sur les conflits d'intérêts et en avisant également votre gestionnaire du personnel.

J'ai l'intention de commencer à travailler à temps partiel en dehors de Capital One, mais cet emploi n'a rien à voir avec le secteur bancaire ni les cartes de crédit. Que devrais-je faire?

- Vous devez quand même soumettre une déclaration de conflit d'intérêts. Les associés doivent divulguer tout second emploi et toute activité commerciale à l'extérieur de Capital One, même si ces activités ne semblent pas reliées à celles de Capital One.

On m'a récemment désigné membre du conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif qui fait affaire avec Capital One. Dois-je faire approuver une déclaration de conflit d'intérêts avant d'accepter cette nomination?

- Oui. Veuillez remplir le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts du Bureau de l'éthique et aviser votre gestionnaire du personnel avant d'accepter de siéger au conseil d'administration. Le Bureau de l'éthique rendra sa décision après avoir examiné les faits et les circonstances entourant la situation.

- Les placements importants dans toute entité privée (c.-à-d. non cotée en bourse) qui fait concurrence à Capital One, qui fait affaire ou cherche à faire affaire avec Capital One, ou dans laquelle Capital One envisage d'investir ou qu'elle envisage d'acquérir, à la connaissance de l'associé.

Les associés n'ont pas à divulguer leurs comptes d'investissement, de courtage ou d'épargne-retraite au Bureau de l'éthique, sauf si leurs placements ou leurs avoirs dans ces comptes ne respectent pas les dispositions ci-haut.

Relations familiales et autres relations personnelles étroites

En général, les associés n'ont pas le droit de faire ce qui suit :

- Embaucher des membres de leur famille immédiate (ex. : parents, enfants, frères ou sœurs, conjoints, partenaires, beaux-parents, époux ou épouses, proches) ou toute autre personne avec laquelle ils ont une relation personnelle étroite (partenaires sentimentaux, partenaires d'affaires ou autres personnes ayant des intérêts financiers communs) de l'extérieur de Capital One, ainsi que travailler directement pour ou avec de telles personnes, retenir leurs services, acheter des biens ou obtenir des services qu'elles offrent ou agir en tant que leur supérieur hiérarchique;
- Acheter des biens ou retenir des services fournis par l'entreprise d'un membre de leur famille immédiate ou de toute autre personne avec laquelle ils ont une relation personnelle étroite pour le compte de Capital One;
- Participer aux décisions en matière d'embauche ou de rémunération ou aux discussions sur les talents de Capital One concernant un membre de leur famille immédiate, un proche ou toute personne avec laquelle ils ont une relation personnelle étroite, ou influencer de telles décisions.

Il est interdit aux associés faisant partie de la même ligne hiérarchique d'entretenir des relations intimes. Les associés qui relèvent de différentes lignes hiérarchiques ont le droit d'entretenir des relations intimes, cependant, ils doivent signaler leur relation au Bureau de l'éthique s'ils travaillent dans le même service, s'il existe des chevauchements au niveau de leurs fonctions ou de leur gestion du rendement, ou si leur relation pourrait autrement donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou apparent.

Délits d'initié

Un délit d'initié est une situation où un associé utilise son poste au sein de Capital One pour son enrichissement personnel. Les actions suivantes constituent des délits d'initié et sont strictement interdites pour tous les associés de Capital One :

- Acheter ou utiliser à des fins personnelles les biens et services offerts par Capital One ou des tiers à des conditions différentes de celles dont bénéficie le public, sauf dans la mesure où les politiques de la Société l'autorisent;
- Consacrer des heures de travail chez Capital One ou des biens de Capital One à un second emploi ou à des activités professionnelles à l'extérieur de la Société;
- Accepter, à titre personnel, des occasions d'affaires ou des avantages financiers de Capital One ou d'un client, d'un tiers, d'un concurrent ou d'un partenaire d'affaires de Capital One, y compris toute entité qui cherche à profiter d'une occasion d'affaires avec Capital One ou qui représente une occasion d'affaires ou de placement pour Capital One;
- Utiliser les privilèges de leur poste ou leurs autorisations d'accès à un système ou à un compte interne sans motif commercial légitime ou autorisé, ou encore utiliser ces privilèges ou ces autorisations, qu'il s'agisse des leurs ou de ceux d'un autre associé, pour obtenir des avantages pour eux-mêmes, des membres de leur famille, d'autres associés ou toute autre personne avec qui ils entretiennent une relation personnelle étroite.

Dans de très rares cas, des associés pourraient nécessiter un accès à des systèmes ou à des comptes au nom d'autres associés pour des motifs commerciaux légitimes (comme aux fins d'essai ou de dépannage). Les associés doivent consulter les directives liées à leur secteur d'activité pour connaître les procédures d'essai et de dépannage.



Finances personnelles

Capital One s'attend à ce que tous les associés gèrent leurs finances personnelles de manière responsable, avec intégrité et dans le respect des lois applicables. Tout traitement inapproprié de vos finances personnelles pourrait miner votre crédibilité et la réputation de Capital One. Par conséquent, il vous incombe de déclarer honnêtement vos revenus et vos autres renseignements financiers aux organismes gouvernementaux, notamment lorsque vous soumettez des demandes de prestations ou de prêts subventionnés par le gouvernement et lorsque vous produisez votre déclaration de revenus. **Le non-respect de ces principes ou de toute exigence particulière de divulgation financière propre à un secteur peut vous exposer à des poursuites en justice et à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.**

Responsabilités des associés

Les associés doivent dans tous les cas déclarer tout conflit d'intérêts éventuel avant d'exercer une activité ou d'entamer une relation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. Si un conflit d'intérêts éventuel survient ou qu'il y a apparence de conflit d'intérêts ultérieurement, l'associé doit le signaler dès que possible.

Une fois le risque signalé, le Bureau de l'éthique déterminera s'il existe un conflit d'intérêts et en avisera l'associé. Au moment d'évaluer les conflits d'intérêts éventuels, le Bureau de l'éthique pourrait consulter le gestionnaire du personnel de l'associé concerné ou d'autres groupes partenaires.

Si vous n'êtes pas certain...

Si vous n'êtes pas certain de la nécessité de soumettre une déclaration de conflit d'intérêts, demandez-vous ce qui suit :

- La situation fait-elle partie d'une catégorie pour laquelle la déclaration est obligatoire?
- Une tierce partie neutre pourrait-elle remettre en question mes motivations ou mon jugement si elle était au courant de mon intérêt personnel dans cette situation ou de ma relation avec l'autre personne concernée?
- La divulgation publique de mon intérêt personnel ou de ma relation remettrait-elle en question mes décisions ou mes actions dans cette situation?

Si la réponse à n'importe laquelle de ces questions est « oui », vous devez signaler la situation au Bureau de l'éthique en utilisant le formulaire de déclaration des conflits d'intérêts.

Si vous ne savez toujours pas s'il faut signaler un risque de conflit d'intérêts, optez pour la prudence et soumettez une déclaration. Le Bureau de l'éthique examinera votre déclaration et vous fournira des directives.



3.2 Exactitude dans la tenue de dossiers et la communication d'information

En tant que société de portefeuille bancaire cotée en bourse, Capital One doit veiller à ce que les associés se conforment aux exigences juridiques et commerciales pour assurer l'exactitude et l'exhaustivité dans la tenue de dossiers et la communication de l'information financière, y compris les registres comptables et financiers.

États financiers et comptabilité

L'une de nos tâches les plus importantes en tant qu'associés de Capital One est de veiller à ce que les transactions commerciales, les finances et les activités de la Société fassent l'objet de déclarations exactes, complètes, compréhensibles et soumises dans les délais prescrits. Nous devons également nous assurer que les données que nous fournissons aux fins de préparation d'états financiers, de rapports réglementaires et de documents publics sont conformes à tous les principes comptables généralement reconnus applicables, aux exigences de présentation de rapports aux organismes de réglementation et aux politiques relatives à l'information et aux rapports de la Société.

Conservation des documents commerciaux

Afin de respecter nos obligations envers les organismes de réglementation, les organismes d'application de la loi et les autres entités gouvernementales, nous devons conserver certains documents de la Société. Tous les associés doivent prendre connaissance des exigences de conservation des données de Capital One énoncées dans la Politique sur la conservation de l'information, la norme de gestion des données et la norme de sécurité de l'information et les respecter.

Comptabilisation du temps

Capital One s'attend à ce que tous les associés consacrent le temps nécessaire à leur travail et utilisent efficacement leur temps pendant les heures de travail prévues. Pour que le travail effectué pour le compte de Capital One soit rémunéré de façon appropriée, les associés qui doivent tenir des feuilles de temps et de présence dans le système de registres sont tenus de le faire avec rigueur.



Réponses aux demandes d'auditeurs, d'organismes de réglementation et d'organismes gouvernementaux et enquêtes internes

Les interactions des associés avec les auditeurs internes et externes, les organismes de réglementation ou les organismes gouvernementaux et les enquêteurs internes doivent demeurer irréprochables. Dans le cadre d'audits internes ou externes, de demandes d'organismes de réglementation ou du gouvernement ou d'enquêtes internes, les associés doivent faire ce qui suit :

- S'assurer de mobiliser l'équipe de relations avec les organismes de réglementation avant de répondre aux organismes de réglementation du secteur bancaire;
- Coopérer pleinement dans le cadre de demandes d'informations ou de documents;
- S'assurer que tous les renseignements et documents fournis sont exacts, exhaustifs et produits en temps opportun;
- Suivre les lignes directrices relatives aux renseignements confidentiels relatifs à la supervision.

Les associés doivent signaler toute dérogation à ces exigences à leur gestionnaire du personnel, au Service des relations avec les associés ou par l'intermédiaire de la ligne d'éthique. **À défaut de coopérer pleinement et honnêtement dans le cadre d'une enquête interne ou externe autorisée, les associés s'exposent à des poursuites en justice et à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.**

Si vous découvrez que Capital One fait l'objet d'un litige en instance ou envisagé, d'une enquête gouvernementale ou d'une mesure d'application de la loi, avisez immédiatement l'avocat responsable des litiges ou un autre avocat du Service juridique. Si vous recevez une assignation à comparaître ayant trait à Capital One, envoyez immédiatement un avis à la boîte de réception des assignations à comparaître. Les associés au Canada doivent envoyer immédiatement cet avis à la boîte de réception du Service des opérations juridiques au Canada. Les associés dans d'autres pays doivent communiquer avec le représentant du Service juridique de leur secteur d'activité pour en savoir plus. Aucune disposition de la présente section ne vous enjoint de signaler à Capital One toute communication ou coopération avec le gouvernement liée à une infraction éventuelle à la loi.



3.3 Protection des biens et des informations de la Société

En tant qu'associés de Capital One, nous devons protéger notre Société et de garder ses actifs en toute sécurité, notamment par la prévention de la fraude interne et la protection de l'information non publique, de la propriété intellectuelle et des biens matériels.

Lutter contre la fraude interne

La lutte contre la fraude interne est un élément essentiel de la protection des informations et des actifs de notre Société. On entend par « fraude interne » toute tentative par un initié de s'emparer d'actifs de la Société ou de notre clientèle par le vol, la tromperie ou d'autres moyens frauduleux. Le retrait non autorisé de fonds, l'utilisation d'avantages sociaux offerts par la Société à mauvais escient, l'utilisation abusive de cartes de crédit de l'entreprise et le vol de renseignements sur les clients ou de renseignements commerciaux hautement confidentiels, confidentiels, internes et exclusifs de Capital One constituent des exemples de fraude interne.

Les avantages sociaux ne sont destinés qu'aux associés et aux autres personnes admissibles (comme les membres de la famille inclus dans nos régimes d'assurance maladie), et les associés doivent faire preuve d'honnêteté au moment d'en faire la demande et de les utiliser. Ces restrictions s'appliquent également à l'utilisation des cartes de crédit de l'entreprise, qui est réservée aux fins professionnelles autorisées. Les cartes de crédit de l'entreprise ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins personnelles, et toute utilisation accidentelle doit être immédiatement signalée à votre gestionnaire du personnel et corrigée.

Capital One a une tolérance zéro envers la fraude interne, et tout associé ou autre initié qui se livre à de telles activités s'expose à des poursuites en justice, à un signalement aux forces de l'ordre et à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

POINTS CLÉS À RETENIR

- En tant que société de portefeuille bancaire cotée en bourse, Capital One se doit d'assurer la conformité aux politiques, procédures et contrôles en matière de tenue de dossiers et de communication d'informations pour satisfaire à ses exigences juridiques et commerciales.
- Veillez à ce que les déclarations concernant les transactions commerciales, les finances et les activités de la Société soient exactes, complètes, compréhensibles et soumises dans les délais prescrits.
- Prenez connaissance des politiques et des procédures de Capital One en matière de conservation et de traitement de l'information, et suivez-les.
- Collaborez pleinement à toute demande d'informations ou de documents présentée dans le cadre des audits, enquêtes ou examens internes ou externes dûment autorisés de la Société.

SCÉNARIO

Mon collègue devait fournir des données financières à un organisme de réglementation, mais il était très occupé à ce moment-là. Comme il n'a pas eu le temps de mener les recherches nécessaires, il a fourni à l'organisme de réglementation les chiffres de l'année dernière. Que dois-je faire, le cas échéant?

- Communiquez immédiatement avec votre gestionnaire du personnel et avec votre équipe locale de relations avec les organismes de réglementation. Il nous incombe à tous de nous assurer que les organismes de réglementation gouvernementaux reçoivent de notre part des données complètes, exactes et à jour en réponse à leurs demandes.

Protection de l'information non publique

Les associés ont la responsabilité de protéger les informations non publiques de Capital One, qui comprennent les informations confidentielles sur les clients ainsi que les renseignements commerciaux hautement confidentiels, confidentiels, internes et exclusifs (les « renseignements commerciaux confidentiels et exclusifs »).

Informations confidentielles sur les clients

En tant qu'institution financière, Capital One doit mériter la confiance de sa clientèle. Or, pour pouvoir servir nos clients, nous leur demandons de nous fournir des renseignements personnels identifiables, dont leur nom, leur date de naissance, leur numéro de sécurité sociale et leur numéro d'assurance sociale. Les entreprises clientes doivent également nous fournir des informations commerciales confidentielles, comme des renseignements financiers non publics et leur numéro d'identification fiscal. Pour garder la confiance de notre clientèle et veiller au bon fonctionnement de la Société, nous devons protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels identifiables et des informations commerciales confidentielles des clients.

Les associés doivent :

- Accéder aux renseignements personnels identifiables uniquement en cas de besoin professionnel légitime;
- Chiffrer les renseignements personnels identifiables dans la mesure du possible et les segmenter en unités lorsque les politiques de la Société l'exigent (par exemple lorsqu'ils sont aussi considérés comme des données hautement confidentielles sur des personnes);
- Utiliser uniquement des outils approuvés pour transmettre des renseignements personnels identifiables, et confirmer au préalable que le destinataire est autorisé à les recevoir, qu'il est conscient de leur sensibilité et qu'il est prêt à les protéger en conséquence;
- Se reporter à la procédure sur le traitement de l'information pour connaître les exigences en matière d'étiquetage, de conservation, d'accès, de transfert et de traitement.

En outre, les associés ne doivent divulguer aucune information non publique concernant la relation d'un client avec Capital One, y compris l'existence même d'une telle relation, en l'absence d'un besoin professionnel légitime et d'une autorisation préalable de leur gestionnaire du personnel.





Renseignements commerciaux confidentiels et exclusifs

Capital One ne saurait réussir en tant qu'entreprise sans protéger les renseignements commerciaux confidentiels et exclusifs, y compris les secrets commerciaux, les plans et stratégies d'affaires, les modèles, les politiques et pratiques en matière de crédit, la propriété intellectuelle et les renseignements personnels des clients et des associés.

Les associés doivent protéger les renseignements confidentiels et exclusifs en respectant les règles suivantes :

- Ne jamais transmettre de renseignements confidentiels et exclusifs à toute personne ou entité à l'extérieur de Capital One, comme une entreprise externe, un outil d'IA générative non approuvé, un membre de la famille, etc.;
- Signaler rapidement toute divulgation inappropriée, même si elle est accidentelle;
- Identifier correctement les renseignements, conformément aux politiques, aux normes et aux procédures de Capital One.

De plus, pour protéger les renseignements confidentiels et exclusifs et favoriser la collaboration et l'échange d'idées, il est interdit aux associés d'enregistrer les réunions, les présentations et les conversations ainsi que d'utiliser des applications pour en résumer ou en traduire le contenu sans approbation appropriée.

Aucune disposition de notre Code ni des politiques de la Société ne vous interdit de divulguer vos conditions d'emploi, d'entreprendre une activité protégée par la loi, ni de signaler une violation possible de la loi, du Code ou d'une des politiques de la Société.

Biens matériels et actifs technologiques

Les employés doivent protéger les biens matériels et les actifs technologiques de la Société en suivant le plan de continuité des activités de Capital One, qui décrit les procédures de gestion des défaillances critiques et des catastrophes pour chaque système et chaque secteur d'activité. Les biens matériels de Capital One comprennent les fonds, les installations, le matériel et les systèmes de communication.

Pour assurer une protection adéquate des actifs technologiques de Capital One, les utilisateurs doivent prendre conscience des risques associés à leur utilisation, notamment la perte ou le vol de matériel et d'informations, la divulgation non autorisée d'informations, l'accès non autorisé aux systèmes de la Société et l'utilisation à mauvais escient de la technologie et des systèmes.

Qu'ils soient utilisés sur le lieu de travail ou à l'extérieur de celui-ci, les biens matériels et les actifs technologiques fournis par Capital One sont la propriété de la Société et sont fournis uniquement à des fins professionnelles. L'utilisation de tout actif technologique de Capital One à des fins personnelles doit être limitée, raisonnable et conforme à la loi et aux politiques de la Société. Les associés ne sont pas autorisés à utiliser les biens matériels et les actifs technologiques de Capital One pour mener ou appuyer leurs activités professionnelles à l'extérieur de la Société. Tous les biens matériels et les actifs technologiques de Capital One, y compris les lieux où ils sont utilisés, font l'objet d'une surveillance et les associés qui les utilisent ne sauraient s'attendre à aucun respect de la vie privée en ce qui concerne le matériel qui leur est assigné par Capital One et les renseignements qui sont reçus ou conservés sur ces appareils ou envoyés à l'aide de ceux-ci.

Pour éviter toute utilisation abusive des actifs technologiques de Capital One, les associés doivent :

- Protéger leurs identifiants de connexion;
- Se déconnecter de leurs appareils électroniques lorsqu'ils ne les utilisent pas;
- Utiliser le courriel et la messagerie instantanée de Capital One principalement à des fins professionnelles;
- Ne jamais installer de logiciels, d'applications, de matériel ou de dispositifs de stockage non autorisés sur leurs appareils électroniques;
- Ne jamais désactiver ni contourner les outils ou applications de sécurité;
- Faire preuve de prudence avant d'ouvrir des courriels douteux provenant d'expéditeurs inconnus.

Les associés de Capital One doivent utiliser uniquement les appareils et systèmes approuvés par Capital One dans le cadre de leur travail. N'utilisez pas d'adresses courriel autres que celles de Capital One dans le cadre des activités de la Société. Entre autres, la retransmission manuelle ou automatique d'informations, du produit de votre travail ou d'invitations à des réunions de Capital One vers un courriel personnel, même à des fins professionnelles, est interdite.



IA générative

Capital One continue d'explorer des façons sécuritaires et efficaces d'utiliser l'IA générative. Les associés ne devraient pas utiliser d'outils d'IA générative à moins d'avoir reçu une autorisation explicite par l'entremise du processus d'évaluation des cas d'utilisation de l'IA générative à des fins professionnelles de Capital One. Il est notamment interdit, entre autres, d'utiliser l'IA sur les appareils personnels dans le cadre des activités pour le compte de Capital One.

Lorsqu'ils utilisent un outil d'IA approuvé, les associés doivent respecter les règles suivantes :

- Ne pas diffuser de produit de travail, d'intention, d'information, de données ou de code avec l'outil d'IA, même s'ils ne sont pas confidentiels ou exclusifs, sans les approbations appropriées;
- Examiner les résultats de l'IA pour en assurer l'exactitude et éviter les biais;
- S'assurer que leur utilisation de l'IA est conforme aux politiques et aux directives de Capital One.

Une liste d'outils d'IA approuvés, d'exigences en matière d'accessibilité et de directives d'utilisation appropriée se trouve dans le Centre de connaissances sur l'IA générative One Place.

POINTS CLÉS À RETENIR

- Les associés doivent protéger la Société en gardant ses actifs en toute sécurité, notamment en prévenant la fraude interne et en protégeant l'information non publique, la propriété intellectuelle et les biens matériels.
- La protection des renseignements personnels de nos clients est essentielle à nos activités et à l'intégrité de la Société.
- La protection des renseignements commerciaux hautement confidentiels, confidentiels, internes et exclusifs est essentielle au succès de notre Société et constitue une obligation importante.

SCÉNARIO

Je quitte Capital One. Puis-je envoyer des documents de la Société ou du matériel qui constitue le produit de mon travail à mon courriel personnel, les enregistrer sur un appareil ou un compte infonuagique personnel ou les imprimer pour consultation et utilisation ultérieures?

- Non. Vous ne pouvez pas envoyer par courriel, enregistrer, imprimer ni transmettre de quelque manière que ce soit des informations hautement confidentielles, confidentielles, internes ou exclusives de la Société avant de quitter votre poste dans le but de les consulter ou de les utiliser en dehors de Capital One. Si vous avez des questions concernant ce que vous pouvez amener avec vous après avoir quitté votre poste, posez-les à votre gestionnaire du personnel.

3.4 Délits d'initié et tuyautage

En tant qu'associé de Capital One, vous pourriez avoir accès à des renseignements confidentiels sur notre Société, nos clients et d'autres sociétés, y compris, notamment, celles qui font affaire avec nous. Certains renseignements confidentiels pourraient constituer des renseignements non publics importants, c'est-à-dire des renseignements qui n'ont pas été divulgués au public et qu'un investisseur raisonnable jugerait importants au moment de prendre la décision d'acheter ou de vendre des titres.

Chacun de nous doit se conformer à toutes les lois sur les valeurs mobilières pertinentes, y compris celles qui interdisent les délits d'initié et le tuyautage. Les lois sur les délits d'initié interdisent généralement l'achat ou la vente de titres par toute personne en possession de renseignements non publics importants ayant trait à ces titres. La loi et nos politiques interdisent également la communication de renseignements non publics importants à une autre personne pour lui permettre d'acheter ou de vendre des titres en se basant sur ces renseignements, ce qu'on appelle le tuyautage.

Si vous avez des questions au sujet des politiques de Capital One relatives aux délits d'initié et au tuyautage, veuillez communiquer avec l'équipe de la gouvernance et des valeurs mobilières du Service juridique.

POINTS CLÉS À RETENIR

- Les lois sur les délits d'initié interdisent généralement l'achat ou la vente de titres par toute personne en possession de renseignements non publics importants ayant trait à ces titres.
- La loi et nos politiques interdisent également aux associés de communiquer des renseignements non publics importants à une autre personne pour lui permettre d'acheter ou de vendre des titres en se basant sur ces renseignements.



3.5 Médias sociaux et relations publiques

Les associés de Capital One doivent faire preuve de jugement et respecter les lignes directrices de la Société sur l'utilisation des médias sociaux lorsqu'ils utilisent les médias sociaux ou s'adonnent à toute activité en ligne. Capital One respecte le droit de ses associés de participer à des conversations sociales, professionnelles et politiques. D'un autre côté, nous sommes d'avis que les communications au sujet de notre Société et de ses activités doivent être précises, refléter le point de vue de Capital One et provenir d'associés autorisés à nous représenter.

Par conséquent, seuls les porte-parole officiels de Capital One et les personnes ayant obtenu une approbation spéciale de l'équipe des communications d'entreprise ont le droit de parler au nom de la Société. Cette exigence s'applique aux interactions dans les médias sociaux ou traditionnels, des blogues personnels, des babillards en ligne, des baladodiffusions, des soumissions de candidatures pour des prix et des allocutions dans le cadre de conférences d'affaires. Les associés ont cependant le droit de dire publiquement qu'ils travaillent chez Capital One, d'indiquer le titre de leur poste et de donner une description générale de leurs tâches.

POINTS CLÉS À RETENIR

- Les associés de Capital One ne sont pas autorisés à divulguer des renseignements confidentiels ou exclusifs ayant trait à Capital One ou à ses relations d'affaires lorsqu'ils utilisent les médias sociaux.
- Seuls les porte-parole officiels de Capital One et les personnes ayant obtenu une approbation spéciale de l'équipe des communications d'entreprise ont le droit de parler au nom de la Société.
- Même si leurs intentions sont bonnes, les associés de Capital One doivent s'abstenir de faire la promotion de la Société ou de défendre ses intérêts sur les médias sociaux sans autorisation explicite pour éviter de créer des risques non voulus.

SCÉNARIO

J'attends avec impatience le lancement d'un nouveau produit. Puis-je faire part de mon enthousiasme sur les médias sociaux?

- Non. Il est important de se rappeler que tant qu'un produit de Capital One n'a pas été annoncé au public, les renseignements connexes doivent demeurer confidentiels. Une fois qu'un représentant autorisé de la Société diffuse une annonce publique concernant le produit, vous êtes libre de la rediffuser sur vos médias sociaux.

04



RESPONSABILITÉ ENVERS NOTRE CLIENTÈLE ET LE MARCHÉ

- 4.1 Pratiques professionnelles éthiques
- 4.2 Lutte contre la corruption et la criminalité financière

04 Responsabilité envers notre clientèle et le marché

4.1 Pratiques professionnelles éthiques

L'engagement à faire ce qu'il faut constitue l'une des valeurs fondamentales de Capital One. Cela signifie que nous respectons nos clients et que nous saisissons les occasions d'affaires avec intégrité, notamment en communiquant à nos clients des informations claires et honnêtes sur nos produits et services. Il est impératif que nous et nos partenaires respections les normes d'éthique les plus strictes dans nos relations professionnelles.

Normes d'éthique en matière de ventes, de marketing et de services

Nous devons communiquer avec nos clients de manière claire et honnête. Toutes les activités de vente, de marketing, de publicité et de recouvrement doivent être accompagnées des renseignements importants nécessaires pour qu'elles soient exactes et complètes. Toutes les activités de marketing, de publicité et de sollicitation doivent être menées de concert avec le Service juridique et le Service de conformité afin de veiller à ce que les déclarations concernant les produits et les services de Capital One soient exactes et complètes, à ce que toute l'information importante nécessaire à la prise de décisions éclairées soit fournie aux clients et à ce que le marketing et la prestation fassent l'objet d'une supervision adéquate. Le non-respect de ces normes pourrait causer des préjudices financiers pour nos clients, miner notre intégrité, soumettre la Société à une surveillance accrue des organismes de réglementation et possiblement mener à la prise de mesures défavorables.

Les besoins de notre clientèle doivent toujours avoir préséance sur les primes de rendement personnel ou d'équipe. Si vous avez des préoccupations au sujet d'une conduite potentielle liée aux primes de rendement ou aux pratiques de vente, veuillez les signaler à votre gestionnaire du personnel, au Service des relations avec les associés ou par l'intermédiaire de la ligne d'éthique.

POINTS CLÉS À RETENIR

- Dans le cadre de toute activité de vente, de publicité, de marketing ou de recouvrement, toutes les informations importantes doivent être fournies.
- Si vous avez des préoccupations au sujet d'une conduite potentielle liée aux primes de rendement, aux pratiques de vente, à la collecte d'informations sur la concurrence ou à l'utilisation de tels renseignements ou aux clients en général, veuillez les signaler à votre gestionnaire du personnel, au Service des relations avec les associés ou par l'intermédiaire de la ligne d'éthique.
- En communiquant avec nos partenaires d'affaires et nos concurrents, vous devez éviter toute apparence d'entente visant à limiter la concurrence.

SCÉNARIO

Ma rémunération est liée aux résultats de sondages sur la satisfaction de la clientèle. Puis-je refuser certains types d'appels de clients qui sont plus susceptibles d'entraîner des résultats négatifs à un tel sondage?

- Non. Une telle conduite constitue une forme de manipulation des primes de rendement. En outre, elle a une incidence défavorable sur nos clients et donne une mauvaise image de Capital One.

Servir nos clients de façon éthique

Pour nous assurer d'incarner nos valeurs, nous devons garder à l'esprit les principes suivants :

- Nos communications de marketing et autres communications et informations envoyées aux clients doivent être claires et précises;
- Nos produits et services doivent être expliqués de manière à aider les clients à prendre des décisions pleinement éclairées; nous devons notamment leur fournir des informations exactes et complètes sur toutes les modalités importantes d'un produit ou d'un service avant de leur fournir ce produit ou service;
- Nous devons obtenir le consentement d'un client avant d'ouvrir un compte et/ ou de mettre en place des ententes de paiement modifiées;
- Nous devons examiner régulièrement les produits nouveaux et existants pour qu'ils soient conformes aux lois, aux règlements et à nos obligations contractuelles;
- Nous devons évaluer et traiter adéquatement les plaintes des clients, conformément à la norme d'exploitation relative aux plaintes;
- Nous ne devons pas pousser les clients vers certains produits dans le but de pouvoir profiter de primes de rendement ou de ventes.



Concurrence loyale

Capital One s'attend à ce que les associés fassent preuve d'éthique dans les relations d'affaires. Notre avantage concurrentiel provient de l'élaboration et de l'offre de produits et de services de qualité supérieure, ainsi que de la confiance et de la loyauté de notre clientèle.

Dans nos relations avec des partenaires d'affaires et des concurrents, nous devons respecter les lois sur la concurrence loyale, qui sont conçues pour préserver la libre concurrence. Le non-respect de ces lois pourrait avoir de graves conséquences pour vous et notre Société. **Lorsque nous communiquons avec nos partenaires d'affaires et nos concurrents, nous devons éviter toute apparence d'entente de limitation de la concurrence.** Une conversation ou un échange informel avec un concurrent peut donner l'impression d'une entente mutuelle, même si cette impression est erronée, et entraîner une violation de la loi et une exposition à des accusations d'infraction des lois antitrust et des lois sur la concurrence loyale. Il est tout particulièrement important d'éviter de s'exposer à des accusations d'infraction des lois antitrust lors d'interactions avec des concurrents dans le cadre de conférences, d'événements dans le secteur et d'autres activités semblables.

Recueillir des informations au sujet de nos concurrents dans le cadre de nos activités quotidiennes est approprié et nécessaire. Nous devons toutefois faire preuve de vigilance afin de ne pas recueillir ou obtenir de l'information confidentielle ou non publique par des moyens illégaux ou contraires à l'éthique, que ce soit directement ou par l'entremise d'un tiers, y compris en interrogeant des associés au sujet de leurs anciens employeurs.

La norme de Capital One sur la concurrence loyale et la conformité aux lois antitrust énonce plus en détail les directives et les exigences quant à la conformité non seulement aux lois sur la concurrence loyale, mais également à d'autres attentes de Capital One. Si vous avez des questions au sujet de la concurrence loyale, veuillez consulter votre gestionnaire du personnel, le Service de la conformité ou le Service juridique avant d'agir.



Informations sur la concurrence

Les informations sur la concurrence sont un type d'information sensible sur le plan de la concurrence qui découle de la collecte et de l'utilisation de renseignements commerciaux confidentiels et exclusifs sur les concurrents et les concurrents éventuels et de l'exposition à de tels renseignements. Elles comprennent, sans s'y limiter, les prix, les caractéristiques des produits et services, la stratégie de marketing, les feuilles de route et les diagrammes architecturaux, les algorithmes, les codes d'applications, les listes de clients, les structures de réseaux, les secrets commerciaux et d'autres renseignements sur les activités.

Il nous incombe, en tant qu'associés de Capital One, de faire ce qui suit :

- Faire preuve d'honnêteté et respecter les principes d'éthique et les dispositions de la loi lorsque nous recevons ou recueillons des informations sur la concurrence, notamment celles qui proviennent de sources non disponibles au public;
- Protéger adéquatement les informations sur la concurrence, en les utilisant et en les diffusant dans le respect de nos ententes avec des tiers et des restrictions sur les communications internes.

Nous devons nous abstenir de faire ce qui suit :

- Accéder à des informations sur la concurrence à l'aide de moyens inappropriés (par exemple en utilisant de faux noms ou en dissimulant notre lien avec Capital One en tant qu'associés);
- Utiliser des informations sur la concurrence obtenues par des moyens inappropriés pour éclairer la création, l'élaboration ou l'amélioration de produits ou de services de Capital One;
- Diffuser des informations sur la concurrence à des personnes qui n'ont pas besoin de les connaître (par exemple à d'autres secteurs d'activité).

Si vous voulez savoir si des renseignements donnés sont considérés comme des informations sur la concurrence, veuillez consulter votre gestionnaire du personnel, le Service de la conformité ou le Service juridique.

SCÉNARIO

Dans le cadre de mon travail avec un fournisseur de technologies externe, j'ai accès à des renseignements sensibles sur le plan de la concurrence sur le fonctionnement d'un produit de ce fournisseur. Je sais que nous avons une équipe interne de technologie qui travaille ou pourrait travailler à l'avenir à l'élaboration d'un produit semblable pour Capital One. Ai-je le droit de communiquer les renseignements sensibles sur le plan de la concurrence du fournisseur à l'équipe interne, puisque nous travaillons tous pour le compte de Capital One?

- Non. Ces renseignements sont considérés comme des informations sur la concurrence et sont exclusifs, confidentiels et précieux pour le fournisseur tiers. Ils ne doivent pas être transmis ni distribués à toute personne autre que les membres de votre équipe qui ont besoin de les connaître dans le cadre de leurs tâches. En outre, toute information obtenue d'un fournisseur externe, qu'elle soit de nature technique ou non, pourrait faire l'objet d'une entente avec ce fournisseur interdisant sa diffusion à grande échelle. Nous invitons les associés à consulter le représentant du Service juridique de leur secteur d'activité pour en savoir plus sur les utilisations autorisées des informations provenant de fournisseurs.

Un concurrent m'a récemment dit que nous devrions facturer à nos clients des frais plus élevés sur certains de nos produits bancaires. Comment dois-je utiliser cette information, le cas échéant?

- Avisez le concurrent que vous ne pouvez pas participer à des conversations qui pourraient être perçues comme une tentative de coordination entre concurrents et mettez immédiatement fin à la conversation. Signalez également l'incident à votre gestionnaire du personnel et au représentant du Service juridique de votre secteur d'activité.

4.2 Lutte contre la corruption et la criminalité financière

Capital One s'engage à faire preuve d'éthique dans ses activités et à lutter contre toute conduite illicite, y compris la corruption et la criminalité financière (dont la fraude, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le contournement des sanctions et des mesures de contrôle sur l'exportation et l'évasion fiscale).

Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Nos décisions d'affaires doivent être bien étayées et être prises dans l'intérêt de nos clients et de nos actionnaires, et sans influence indue. Notamment, afin de veiller à la conformité aux lois visant à lutter contre les pots-de-vin et la corruption et de protéger la Société, il convient d'accorder une attention particulière à l'échange de cadeaux et d'invitations à des activités de divertissement avec des tiers et à nos interactions avec des représentants de gouvernement.

Il est strictement interdit de se livrer, dans le cadre des activités et des services de Capital One, à des pratiques de corruption, comme le versement de pots-de-vin, de même qu'à toute pratique pouvant être perçue comme telle.

Cadeaux et activités de divertissement

L'échange de cadeaux et d'invitations à des activités de divertissement est une pratique courante qui peut aider à établir et à renforcer les relations d'affaires. Toutefois, il peut aussi influencer le jugement et compromettre l'objectivité de la prise de décisions. Afin d'atténuer le risque de corruption, Capital One a défini des exigences strictes en matière de divulgation et d'approbation relatives à la nature et à la valeur des cadeaux et des activités de divertissement que les associés peuvent offrir à une personne faisant affaire ou cherchant à faire affaire avec Capital One ou accepter de sa part.

Le terme « cadeau » désigne tout article ou service de valeur offert ou reçu en lien à une relation d'affaires existante ou éventuelle avec Capital One. Le terme « activité de divertissement » désigne tout événement organisé en lien avec une relation d'affaires existante ou éventuelle avec Capital One auquel un associé de Capital One participe ou qu'un associé de Capital One organise, et où un tiers (comme un client, un client éventuel ou un fournisseur) est présent.

POINTS CLÉS À RETENIR

- Nous nous engageons à lutter contre la criminalité financière, notamment le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation des mesures de contrôle sur l'exportation, des sanctions, de la législation fiscale et des lois anti-boycottage.
- Des exigences strictes en matière de divulgation et d'approbation relatives à la nature et à la valeur des cadeaux et des activités de divertissement que l'on peut offrir à une personne faisant affaire ou cherchant à faire affaire avec Capital One ou accepter de sa part ont été définies.
- Les lois de lutte contre la corruption et les pots-de-vin imposent des limites strictes sur la remise de tout élément de valeur à des représentants de gouvernement, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de membres de la famille, de tiers, d'autres associés ou de partenaires commerciaux.

SCÉNARIO

Après avoir remarqué une transaction qui me semblait douteuse, j'ai demandé à une collègue si je devais soumettre une déclaration d'activité inhabituelle. Elle m'a répondu que ce n'était pas nécessaire, mais je suis d'avis contraire. Que devrais-je faire?

- Vous devriez consulter votre gestionnaire du personnel et, en cas de doute, soumettre une déclaration d'activité inhabituelle qui sera traitée par l'Unité du renseignement financier, à la division de conformité aux lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Il nous incombe à tous de relever et de signaler les transactions inhabituelles ou douteuses.

Les politiques de la Société interdisent aux associés d'accepter tout cadeau ou toute invitation à une activité de divertissement pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou apparent. Plus précisément, nous ne devons jamais solliciter de cadeaux ni d'invitations à une activité de divertissement de la part de toute partie qui fait affaire ou qui cherche à faire affaire avec la Société, et nous ne devons accepter aucun pot-de-vin ni autre paiement illégal. Nous ne pouvons en aucun cas accepter ni offrir des cadeaux en espèces ou en quasi-espèces (comme des cartes-cadeaux universelles) dans le cadre de nos interactions avec toute partie qui fait affaire ou cherche à faire affaire avec Capital One.

Conformément à la procédure sur les cadeaux et les activités de divertissement, les cadeaux ou les activités de divertissement d'une valeur dépassant un certain seuil qui sont offerts à un client ou à toute personne qui fait affaire ou cherche à faire affaire avec Capital One, ou reçus de sa part, doivent faire l'objet d'une divulgation et nécessitent une autorisation écrite préalable. L'échange de cadeaux ou d'invitations à des activités de divertissement avec des représentants de gouvernement doit être traité avec la plus grande prudence dans tous les cas et pourrait nécessiter une approbation préalable, quelle que soit la valeur des cadeaux ou des activités de divertissement en question. Les conditions d'approbation sont énoncées dans la procédure sur les cadeaux et les activités de divertissement*.

Représentants de gouvernement

Conformément à nos obligations de lutter contre la corruption et d'éviter ne serait-ce que l'apparence d'une irrégularité, nous devons faire preuve de prudence dans nos interactions avec des représentants de gouvernement. Les lois sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin imposent des limites sur la remise de tout élément de valeur à des représentants de gouvernement, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de membres de la famille, de tiers, d'autres associés ou de partenaires commerciaux.

SCÉNARIO

Un client m'a indiqué qu'il veut virer des fonds dans le compte de sa sœur auprès d'une autre banque pour l'aider à payer son loyer en Iran. Le client me demande de ne pas mentionner que sa sœur vit en Iran. Que devrais-je faire?

- Signalez la situation à votre gestionnaire du personnel et soumettez un formulaire de déclaration d'activité inhabituelle. Capital One interdit la suppression d'informations sur le virement visant à contourner les sanctions. Tous les associés doivent être à l'affût de tels comportements.

Le terme « représentant de gouvernement » est pris au sens large et comprend les employés d'entités contrôlées par le gouvernement et d'organismes internationaux publics, aussi bien que les élus et les candidats à une charge publique.

Les paiements « de facilitation » consistent à offrir directement ou indirectement tout objet ou service de valeur à une personne pour l'inciter à amorcer ou à accélérer l'exécution d'une tâche ou d'une activité habituelle du gouvernement. Il est strictement interdit d'offrir de tels paiements de facilitation.

* Certains secteurs d'activité, postes et pays sont assujettis à des conditions différentes ou plus strictes, qui doivent être respectées. Si vous avez des questions sur les lignes directrices qui s'appliquent à votre situation ou à vos activités, veuillez consulter le Bureau de l'éthique.

Criminalité financière

Bien que chaque secteur d'activité ait des produits, des services, des fonctions et des risques inhérents distincts, n'importe quel associé de Capital One pourrait faire face à la criminalité financière. Quel que soit son rôle, chaque associé de Capital One a la responsabilité de lutter contre la criminalité financière, y compris le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et de veiller à ce que nos relations d'affaires respectent les mesures de contrôle sur l'exportation, les sanctions, les lois fiscales et les lois anti-boycottage applicables.

- **Le blanchiment d'argent** est une procédure qui consiste à dissimuler de l'argent obtenu illégalement en lui donnant une apparence de légitimité. Il est utilisé pour occulter le produit d'une vaste gamme de crimes, comme le trafic de stupéfiants ou de personnes, la fraude, l'évasion fiscale, le contournement de sanctions et la corruption.
- **Le financement du terrorisme** est un financement que l'on soupçonne d'être utilisé pour obtenir du matériel et d'autres éléments logistiques nécessaires à la perpétration d'actes terroristes.
- **Les sanctions et les contrôles sur l'exportation** restreignent ou interdisent certaines relations d'affaires avec des personnes, des entités et des territoires définis. Elles peuvent également restreindre ou interdire l'exportation ou l'importation de biens, de technologies ou de services. Les pénalités pour le non-respect de sanctions et de contrôles sur l'exportation, même involontaire, peuvent être sévères autant pour Capital One que pour nos associés. Si vous avez des questions ou si vous ne savez pas avec certitude si une transaction ou une activité fait l'objet de restrictions ou d'interdictions, veuillez consulter la page One Place sur les conseils d'entreprise en matière de vérification et de risque et communiquer avec le représentant du Service juridique de votre secteur d'activité. De plus, si vous soupçonnez qu'un client ou un partenaire d'affaires tente de contourner des sanctions ou des contrôles sur l'exportation, vous devez soumettre une déclaration d'activité inhabituelle.
- Les associés de Capital One s'engagent à se conformer à **la législation fiscale** applicable et à s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des dossiers d'impôt qu'ils produisent et des renseignements fiscaux qu'ils déclarent. Si vous soupçonnez que des clients ou des partenaires d'affaires se livrent à des activités inhabituelles, comme cacher des revenus ou des biens des autorités fiscales ou ses soustraire à l'application des exigences de déclaration de revenus, vous devez en aviser votre gestionnaire du personnel et soumettre une déclaration d'activité inhabituelle.
- Lorsque nous exerçons des activités à l'échelle internationale, nous devons nous conformer à toutes **les lois et à tous les règlements anti-boycottage** applicables. Les lois anti-boycottage sont conçues pour empêcher les sociétés établies aux États-Unis, y compris leurs succursales et leurs filiales à l'étranger, de coopérer aux boycottages de certains pays. Des demandes liées au boycottage peuvent survenir dans divers contextes, comme des lettres de crédit, des transactions commerciales, des syndications de prêts et des demandes de visa. Si vous recevez des demandes qui impliquent de telles restrictions, communiquez immédiatement avec le représentant juridique de votre secteur d'activité pour obtenir des instructions supplémentaires.

Si vous apprenez que nos clients ou nos partenaires d'affaires pourraient avoir commis des crimes financiers, vous devez soumettre une déclaration d'activité inhabituelle à l'équipe de conformité aux lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent.



05



NOS RESPONSABILITÉS ENVERS LES COLLECTIVITÉS QUE NOUS SERVONS

- 5.1 Activités politiques
- 5.2 Organismes de bienfaisance

05 Responsabilité envers les collectivités que nous servons

Dans le cadre de nos engagements de longue date et des partenariats solides que nous avons forgés, nous cherchons à apporter des changements concrets et durables au sein des collectivités que nous servons. Il est important de garder à l'esprit qu'en tant qu'associés de Capital One, notre participation au processus politique et notre engagement auprès d'organismes de bienfaisance dans nos collectivités sont soumis à certaines restrictions.

5.1 Activités politiques

Capital One encourage ses associés à participer au processus politique en dehors de leur travail et à soutenir les candidats, les partis et les initiatives de leur choix, sous réserve des lois applicables. Capital One participe au processus politique et défend les intérêts de la Société par l'intermédiaire du Fonds politique des associés de Capital One et du groupe des Affaires politiques mondiales. Toutefois, les associés ne sont pas autorisés à consacrer leurs heures de travail ou les ressources de l'entreprise à des activités politiques, à suggérer à Capital One toute forme d'association ou de soutien ni à solliciter le soutien d'autres associés, de nos clients ou de tiers.

En d'autres mots, il est interdit de mélanger les activités politiques personnelles avec les activités de Capital One.

Les contributions de Capital One à des activités politiques sont strictement réglementées, tout comme l'utilisation des installations et des biens de Capital One à des fins politiques. Toutes les activités politiques parrainées par Capital One exigent une autorisation écrite préalable du groupe des Affaires politiques mondiales. Les contributions de Capital One à des activités et à des candidats politiques ne peuvent être autorisées que par le groupe des Affaires politiques mondiales, et seul ce groupe peut mener des activités de lobbying au nom de Capital One.

Il est interdit aux associés d'exercer les activités politiques suivantes :

- Effectuer des paiements non autorisés de la part de Capital One à des représentants de gouvernement, à des candidats à une charge publique ou à des partis politiques, ou à l'appui de référendums;

POINTS CLÉS À RETENIR

- Ne mélangez pas les activités politiques personnelles avec les activités professionnelles.
- Toutes les activités politiques parrainées par Capital One exigent une autorisation écrite préalable du groupe des Affaires politiques mondiales.
- Les contributions politiques faites au nom de la Société ne peuvent être approuvées et versées que par le groupe des Affaires politiques mondiales.

- Faire des contributions en nature (comme utiliser des installations, des services ou d'autres actifs de la Société) ou participer à une campagne politique en tant que représentant de Capital One;
- Utiliser les fonds de Capital One pour acheter des billets pour des activités de financement politique;
- Mettre sur pied un comité d'action politique au nom de Capital One;
- Mener des activités de lobbying pour le compte de Capital One. En dehors des États-Unis, les lois locales pourraient imposer des restrictions sur les activités politiques.

Si vous avez des questions sur les activités politiques interdites, veuillez consulter le groupe des Affaires politiques mondiales.

5.2 Organismes de bienfaisance

Capital One s'engage à soutenir le développement économique de nos collectivités et à créer des possibilités pour les entreprises, les familles et les particuliers au sein de celles-ci. La Société encourage donc ses associés à soutenir des œuvres de bienfaisance et à faire du bénévolat en dehors des heures de travail. Afin de veiller à la coordination entre les secteurs d'activité et les régions et optimiser l'impact des efforts de Capital One sur nos collectivités, les associés doivent consulter au préalable l'équipe responsable des investissements dans la collectivité et de l'influence au sujet de tout don de bienfaisance de la part de Capital One dont la valeur dépasse 5 000 \$.

Capital One encourage également l'engagement au sein de la collectivité par la participation à des conseils d'administration d'organismes sans but lucratif. Toutefois, étant donné que de telles activités peuvent créer un conflit d'intérêts dans certaines circonstances, vous devez suivre les directives énoncées dans la section 3.1 ci-haut **avant d'accepter un poste au sein d'un conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif.**

Lorsqu'ils participent à des activités de financement, les associés ne peuvent pas solliciter des contributions d'un tiers qu'ils ont la responsabilité d'embaucher ou de superviser ou dont ils peuvent acheter les biens ou retenir les services, à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable du Bureau de l'éthique. De plus, les associés n'ont pas le droit d'inviter ni d'inciter d'autres associés à verser des dons à des organismes de bienfaisance particuliers ou à les soutenir autrement. Pour de plus amples renseignements sur notre politique concernant les restrictions en matière de sollicitation, veuillez consulter la page One Place sur la politique de sollicitation et de distribution.

La Société et ses associés pourraient aussi recevoir des sollicitations de dons de bienfaisance de la part de clients ou de tiers. Le versement de telles contributions ne peut représenter une condition d'une décision d'affaires ni influencer une telle décision. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sollicitation de dons de bienfaisance, veuillez communiquer avec l'équipe responsable des investissements dans la collectivité et de l'influence ou le Bureau de l'éthique.

POINTS CLÉS À RETENIR

- Les associés doivent consulter au préalable l'équipe responsable des investissements dans la collectivité et de l'influence au sujet de tout don de bienfaisance de Capital One dont la valeur dépasse 5 000 \$.
- Lorsqu'ils participent à des activités de financement, les associés ne peuvent pas solliciter des contributions d'une personne ou entité externe qu'ils ont la responsabilité d'embaucher ou de superviser ou dont ils peuvent acheter les biens ou retenir les services, à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable du Bureau de l'éthique.

SCÉNARIO

Je me prépare à courir un marathon visant à recueillir des fonds au profit d'un organisme de bienfaisance. Ai-je le droit d'envoyer un courriel à mes collègues pour leur demander s'ils voudraient faire un don?

- Non. Les associés n'ont pas le droit d'inviter ni d'inciter d'autres associés à verser des dons à des organismes de bienfaisance particuliers ou à les soutenir autrement.

Afin d'utiliser la propriété, les installations ou les autres actifs de Capital One pour des activités sans but lucratif ou bénévoles, vous devez obtenir au préalable l'approbation écrite des services mondiaux pour les lieux de travail et de l'équipe responsable des investissements dans la collectivité et de l'influence. Pour utiliser le nom ou le logo de Capital One dans le cadre de telles activités, veuillez communiquer avec le Service de la marque de la Société.

